COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Présents : JL RETCHEVITCH – P TOURNEREAU – C SOULIER - F ABRASSART – L LESNIAK – S AUDUMARES V RIGAL – L GUEIDAN – M BAGAGLI

Procuration de Mattheus VADER à Laurence GUEIDAN

Absent:

A été nommé (e) secrétaire : Véronique RIGAL

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc Retchevitch, Maire. Lecture du PV du 30/03/2015 ; Approbation : à l'unanimité

I - Finances

VOTE DU BUDGET MAIRIE

Mr le Maire présente la proposition de budget 2015.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 367 649 Euros
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 256 323 Euros
Décision du conseil : 10 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention

Vote des taux d'imposition 2015 : Augmentation d'environ 2%

Taxe d'habitation 10.02 %
Taxe foncière (bâti): 12.67 %
Taxe foncière (non bâti): 50.88 %

VOTE DU BUDGET C.C.A.S.

Mr le Maire présente la proposition de budget 2015.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 253 Euros

Décision du conseil d'administration : 4 voix pour

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente la proposition de budget 2015.

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 59 797 Euros Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 44 205 Euros

Décision du conseil : 10 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention

<u>II – Service Assainissement : Rectification d'imputation comptable et amortissement des subventions d'équipement</u>

Mr le Maire signale que les subventions reçues pour la construction de la Station d'épuration de Colombeyrolles et celle du village, ont été imputées aux comptes suivants :

1021 pour la somme de 471 490.61 €

10228 pour la somme de 30 462.26 €.

Ces sommes auraient dû être portées au compte 131 subventions d'équipement.

Mr le Maire propose au conseil:

de demander la rectification d'imputation comptable et l'inscription au compte 131 de la somme de 501 952.87 €. d'amortir sur 25 ans ces subventions sur le budget annexe assainissement à compter de l'exercice 2015.

Décision du conseil : 10 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention

III – Communauté de Communes Piémont Cévenol

Mr le Maire soumet le rapport 2015 de la CLETC et l'attribution de compensation définitive des communes membres de la Communauté pour approbation.

Décision du conseil : 10 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention

IV – SIVU des Pignèdes

Désignation d'un délégué titulaire : François ABRASSART - Suppléant Cyril SOULIER

V - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13/04/2015

Le compte rendu de la séance est relu. Mr le Maire demande au Conseil municipal de l'approuver. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le présent compte rendu.

Levée de séance à 20h50.